

SERVICE VIE SCOLAIRE

SVS/06-373-125 du 11/12/06

COMPOSITION DE LA COMMISSION ACADEMIQUE D'APPEL DES CONSEILS DE DISCIPLINE

Destinataires : Tous destinataires

Affaire suivie par : M. BELBEOC'H, Tel : 04 42 95 29 70, Fax : 04 42 95 29 71

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

Vu la loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 relative à l'Education,

Vu le décret n° 76-1303 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation de la formation et de l'orientation dans les collèges,

Vu le décret n° 76-1304 du 28 décembre 1976 relatif à l'organisation de la formation dans les lycées,

Vu l'article 31 du décret 85-924 du 30 août 1985 précisant les instances relatives aux établissements du second degré,

Vu l'article 8 du décret n° 85-1348 du 18 décembre 1985 relatif aux procédures disciplinaires dans les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spéciale,

Vu le décret n° 90-978 du 31 octobre 1990 modifiant le décret n°85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret n° 2000-620 du 5 juillet 2000 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret n° 2000-633 du 6 juillet 2000 modifiant le décret n°85-1348 du 18 décembre 1985 relatif aux procédures disciplinaires dans les établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret n° 2004-412 du 10 mai 2004 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 et le décret n°2000-620 du 5 juillet 2000 relatif aux procédures disciplinaires dans les établissements publics locaux d'enseignement,

Vu le décret n° 2004-885 du 27 août 2004 modifiant le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement,

A R R E T E

Article 1

Monsieur Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, pourra en cas d'empêchement se faire représenter à la présidence de cette commission par M. Jean Marie HERRERA, IA - IPR Etablissements et Vie Scolaire.

Article 2

Sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique d'appel des décisions des conseils de discipline :

TITULAIRE

SUPPLEANT

INSPECTEURS D'ACADEMIE

M. Marcel VERANI
IA - IPR Etablissements et Vie Scolaire
Rectorat

M. Bernard HERSE
IA - IPR Etablissements et Vie Scolaire
Rectorat

TITULAIRES

SUPPLEANTS

CHEFS d' ETABLISSEMENT

Mme Marie BURTON
Proviseur du lycée Professionnel
Gambetta
100 bis Cours Gambetta
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 93 28 28

M. Olivier BRIARD
Principal du Collège Mallarmé
35 avenue de la Croix Rouge
13013 MARSEILLE
Tél : 04 91 12 22 44

PROFESSEURS

Mme Françoise CHIROL
Professeur Certifié d'Italien
Collège Rocher du Dragon
Avenue Henri Pontier
13100 Aix en Provence
Tél : 04 42 21 70 60

Mme Marie-Chantal LEFAUCONNIER
Professeur Agrégé de Lettres classiques
Lycée Emile Zola
Avenue Arc de Meyran
13601 Aix en Provence
Tel : 04 42 93 87 00

REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

FCPE

Mme Nicole GRANIER
2, rue Van Loo
13100 Aix en Provence
Tél. : 04 42 38 56 92

M.Vincent PUGLIESI
La Renardière 3 Bât N
13170 Les Pennes Mirabeau
Tél : 04 42 02 89 91

PEEP

Mme Mireille GOYET
44 boulevard Louis Aragon
13920 Saint Mitre les Remparts
Tél : 04 42 80 95 46

Mme Brigitte PELOFFY
24 Pas du Chasseur – la Plantade
13340 Rognac
Tel : 04 42 87 23 15

Article 3

Le Secrétaire Général de l'Académie d'Aix - Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence, le 25 octobre 2006

Signataire : Jean-Paul de GAUDEMAR, Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille, Chancelier des Universités.